

QUÉBEC NET POSITIF

MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI 69 POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SERVICE DES PME

Présenté à la

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 69,
Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et
modifiant diverses dispositions législatives

Introduction

Ce mémoire a pour but de contribuer à la réflexion sur le projet de loi n° 69 (PL 69) qui vise à moderniser les lois québécoises entourant l'énergie.

Nous saluons la proposition d'établir une nouvelle gouvernance responsable des ressources énergétiques du Québec qui vise à adapter l'encadrement du secteur de l'énergie en vue, notamment, d'atteindre les objectifs du gouvernement en matière de transition énergétique et de décarbonation de l'économie. Nous estimons qu'il est crucial que cette nouvelle gouvernance priorise l'acceptabilité sociale de tous les aspects entourant la gestion de l'énergie, tant au niveau de l'évolution de l'offre qu'au niveau des usages de l'énergie.

Nous proposons de saisir cette occasion pour que le nouvel encadrement du secteur de l'énergie reconnaisse le rôle transversal de celle-ci au sein de l'ensemble de l'économie et favorise une plus grande cohérence dans les interventions gouvernementales visant à accélérer la transition vers une économie sobre en carbone.

La hausse des tarifs d'énergie constitue un signal ferme et nécessaire de transition au sein de l'économie, s'il demeure cohérent avec les coûts réels, en toute équité et en toute transparence pour les diverses clientèles. Toutefois, il est primordial de réaliser que les PME subissent déjà une tarification élevée et que toute hausse contribuera à accroître davantage leurs coûts d'opérations. Toute hausse additionnelle doit être prévisible et assortie de mesures ciblées pour s'assurer de créer et maintenir un climat propice à la transition des PME.

Le gouvernement doit s'assurer de mettre en place les mesures appropriées pour aider les à réduire leur consommation d'énergie à la source afin de pallier en partie aux hausses tarifaires, tout en améliorant leur compétitivité et leur alignement sur des trajectoires plausibles alors que s'accélère la transition vers une économie sobre en carbone à l'échelle mondiale.

Les huit recommandations de Québec Net Positif développées dans ce mémoire visent à favoriser une cohérence dans la gestion de l'énergie de façon à créer un climat propice à la transition des PME, accélérer leur alignement sur des trajectoires de transition plausibles, réaliser les bénéfices et saisir les occasions d'affaires inhérentes à une économie sobre en carbone :

Recommandation 1: [Se doter de cibles de productivité énergétique](#)

Recommandation 2: [Contrôler l'effet rebond de la réduction de la consommation d'énergie.](#)

Recommandation 3: [Assurer un accès équitable, adapté et durable à l'énergie](#)

Recommandation 4: [Allouer l'énergie renouvelable vers la circularité et impact durable](#)

Recommandation 5: [Développer les compétences clés et une nouvelle culture de la gestion de l'énergie](#)

Recommandation 6: [Outils les PME et faciliter l'accès à l'expertise](#)

Recommandation 7: [Établir des responsabilités claires et cohérentes](#)

Recommandation 8: [Rendre les données énergétiques stratégiques](#)

Pour une transition énergétique au service des PME

L'atteinte des cibles de réductions des gaz à effet de serre (GES) du Québec à l'horizon 2030 et de la carboneutralité d'ici 2050 résulteront en une transformation en profondeur du tissu économique des régions du Québec. Les instances régionales élaborent déjà des schémas d'aménagement du territoire et de développement régional en fonction de la volonté de leur milieu et des orientations gouvernementales en matière de développement durable. Il est vital pour l'ensemble de l'économie québécoise que ses quelque 250 000 PME, qui comptent près de 2.5 millions de travailleur.euse.s, soient au fait des risques et des occasions d'affaires de l'importante transition énergétique et économique en cours et s'y engagent avec succès.

Afin d'évaluer le niveau de maturité des entreprises dans la mise en œuvre d'action climatiques, nous réalisons annuellement le Baromètre de la transition des entreprises¹ – l'enquête la plus complète sur l'action climatique des entreprises du Québec (Baromètre). Le Baromètre 2023 révèle que les entreprises du Québec se sentent interpellées mais tardent à agir : alors que 82% estiment qu'il est urgent de réduire les émissions de GES, 57% déclarent mettre en œuvre au moins une action climatique dans leurs opérations et 18% se disent témoins d'exemples concrets que la transition est en cours dans leur secteur d'activités.

En 2023, l'Indice de transition moyen des entreprises du Québec était de 32,4 ce qui signifie que les entreprises du Québec mettent en œuvre moins du tiers des actions climatiques connues et souhaitables pour réduire les GES dans leurs opérations, leurs chaînes de valeur, l'adaptation au changement climatique et leur culture organisationnelle. Les données révèlent aussi qu'à ce moment-ci de la transition, les PME et les grandes entreprises ont les mêmes chances de mettre en œuvre des actions climatiques. Parmi les actions mises en œuvre, nous constatons une tendance à la hausse de la gestion de l'optimisation de l'énergie en 2023 par rapport à 2022. Quant aux bénéfices, la *réduction de la dépendance aux énergies fossiles et l'impact du coût carbone* figure au 1^{er} rang des bénéfices réalisés par les PME qui mettent en œuvre des actions climatiques en 2023, à égalité avec *accroître la productivité, l'efficacité opérationnelle et réduire les coûts*.

Accaparant plus de 40 % de toute l'énergie consommée au Québec, la consommation d'énergie du secteur industriel surpasse celle du secteur du bâtiment (31 %) et des transports (29 %). Les besoins en énergie ainsi que les solutions de réduction de la consommation d'énergie et des émissions des GES du secteur industriel sont multiples compte tenu du grand nombre d'entreprises dont il est constitué, incluant une multitude de PME au sein des chaînes de valeur variés, notamment : agriculture, foresterie, construction, exploitation minière, pâtes et papiers, ciment, raffinage pétrolier, produits chimiques, sidérurgie, fonte et affinage des métaux non ferreux et gestion des déchets. Selon la Chaire de l'énergie des HEC, près de la moitié de l'énergie consommée par le secteur industriel québécois est « perdue pour cause d'inefficacité² ». De plus, l'état de l'énergie au Québec 2023 révèle que « globalement, le secteur de l'énergie n'évolue pas à la hauteur des ambitions climatiques³ ».

1 Québec Net Positif (2023). Baromètre de la transition des entreprises du Québec, étude réalisée pour Québec Net Positif par la firme Léger

2 Whitmore, J., Pineau, P.-O., Harvey, J., 2019. Productivité énergétique – Amorcer la décarbonisation en stimulant l'économie, Livre blanc, rapport préparé pour Transition énergétique Québec, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal.

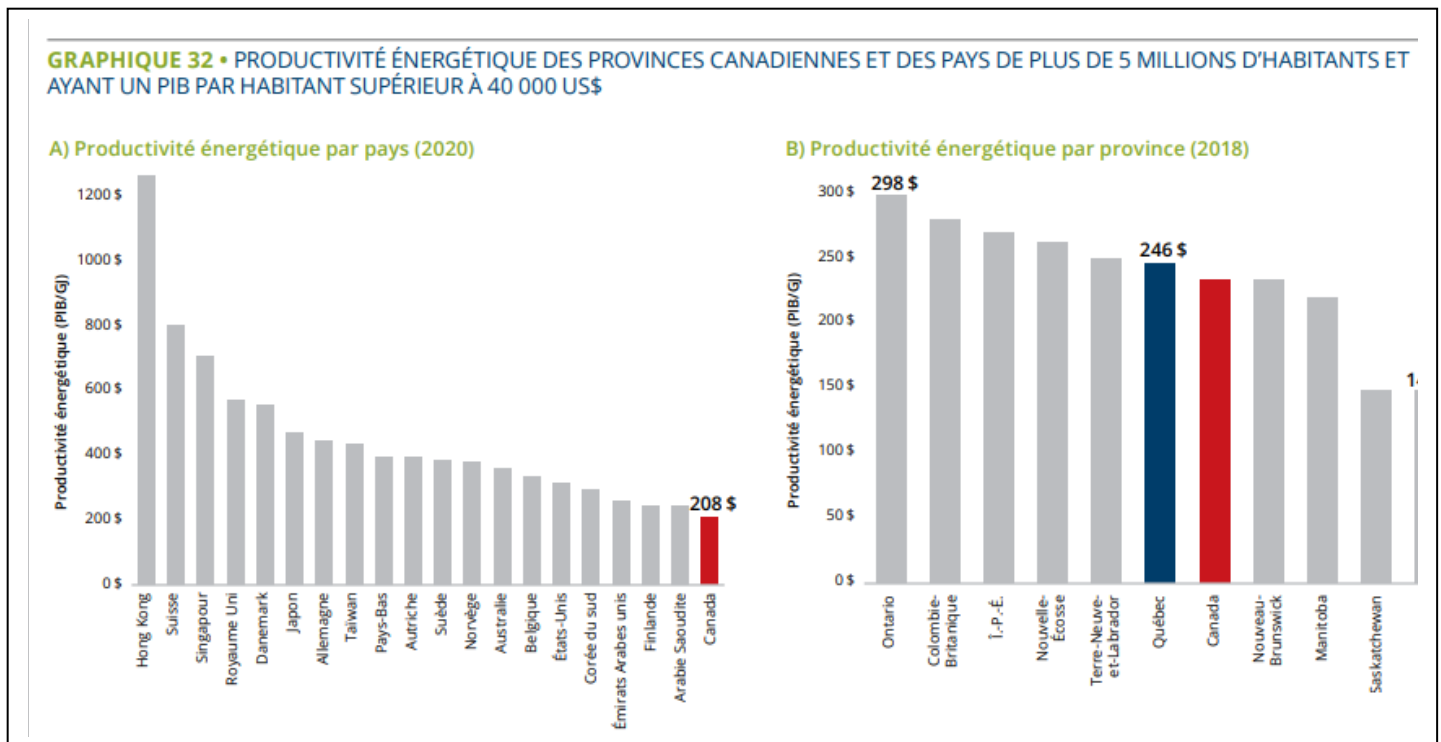
3 Whitmore, J. et P.-O. Pineau, 2023. État de l'énergie au Québec 2023, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, préparé pour le gouvernement du Québec

Recommandation 1: Se doter de cibles de productivité énergétique

Objectif : Accroître la productivité énergétique et se doter des cibles claires et audacieuses d'amélioration de la productivité énergétique, appuyées par des actions concrètes au sein de l'économie réelle.

La productivité énergétique permet de mettre de l'avant la productivité d'une ressource indispensable, l'énergie, tout en centrant l'attention sur l'une des variables essentielles à la compétitivité et la pérennité des entreprises : la création de valeur. La productivité énergétique permet d'allier : transition énergétique, décarbonation et performance économique. Calculée de la façon suivante : richesse créée par unité d'énergie consommée, la productivité énergétique est une mesure de l'efficacité avec laquelle un équipement, une usine, une entreprise, une industrie, une économie ou une société utilise l'énergie pour générer de la valeur économique.

À l'heure actuelle, tant le Québec que le Canada tirent de l'arrière par rapport aux autres juridictions comparables⁴ :



L'augmentation de la productivité énergétique, soit l'augmentation des retombées économiques générées pour chaque unité d'énergie consommée, est l'un des indicateurs clés pour suivre les progrès de la transition vers une économie sobre en carbone. Elle permet d'envisager les efforts de décarbonisation comme une source de progrès économique en rendant les entreprises plus efficaces et compétitives⁵.

La productivité énergétique est un indicateur clé de performance qui est de plus en plus adopté à travers le monde. Le Conseil de l'innovation vient tout juste d'intégrer celui-ci au tableau de bord de l'innovation du

4 Whitmore, J. et P.-O. Pineau, 2023. État de l'énergie au Québec 2023, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, préparé pour le gouvernement du Québec

5,7,8,11 Whitmore, J., Pineau, P.-O., Harvey, J., 2019. Productivité énergétique – Amorcer la décarbonisation en stimulant l'économie, Livre blanc, rapport préparé pour Transition énergétique Québec, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal.

Québec. Pour le moment, en pratique, l'utilisation d'indicateurs et de stratégies de productivité énergétique est peu courante au Québec et son application n'est guère favorisée dans le contexte actuel : contrairement à d'autres régions, le Québec n'a pas encore de stratégie, d'objectif ou de programme visant à améliorer la productivité énergétique de son économie et de ses entreprises⁶.

L'amélioration de la productivité énergétique est la stratégie adoptée par de nombreux pays pour faire face aux enjeux d'augmentation des coûts de production qui affecteraient la compétitivité de leur industrie. Dans le contexte du PL 69 et de la volonté ferme du gouvernement de soutenir la transition énergétique, les PME doivent bénéficier de mesure concrètes pour leur permettre connaître et accroître leur productivité énergétique de façon à générer une plus grande valeur économique tout en réduisant significativement l'énergie consommée. De nouvelles technologies plus efficaces jouent un rôle dans l'amélioration de la productivité énergétique. Toutefois, « elles ne peuvent à elle seule, optimiser la productivité énergétique d'une entreprise. Pour maximiser les gains, ces mesures peuvent s'accompagner d'une optimisation des opérations et d'une maintenance plus stratégique et ciblée des systèmes. Des ateliers kaizen, fondés sur la méthode de chasse aux trésors énergétiques du Lean Energy, peuvent s'avérer d'une grande efficacité pour y parvenir, et ceci, à très faible coût » pour les entreprises⁷. Plusieurs États ont adopté une stratégie d'amélioration de la productivité énergétique pour conserver leur avantage compétitif dans la transition énergétique. Parmi ces États, les États-Unis et l'Allemagne se sont fixé des objectifs annuels respectifs d'amélioration de leur productivité énergétique de 3,7 % et 2,1 %⁸. Pour décarboniser l'économie, améliorer le niveau de vie et maintenir notre compétitivité face à nos voisins, il est impératif de mettre en place des programmes qui favorisent le double objectif de produire une plus grande valeur économique tout en réduisant, de manière absolue, la consommation d'énergie et les émissions de GES¹¹.

Recommandation 2: Contrôler l'effet rebond de la réduction de la consommation d'énergie.

Objectif : S'assurer que les gains de productivité énergétique ne mènent pas à une augmentation de la consommation d'énergie.

Nous sommes en accord avec la Chaire en gestion de l'énergie des HEC qui recommande de mettre sur un même pied d'égalité la gestion de la production énergétique et celle de la réduction de la consommation⁹. Pour que les gains obtenus en productivité énergétique ne mènent pas à une augmentation absolue des quantités d'énergie consommées, des émissions de GES et des autres ressources matérielles utilisées, il est impératif de contrôler l'effet rebond. S'il n'est pas neutralisé par des mécanismes de prix et des limites absolues sur la pollution, il peut entraîner l'annulation partielle ou complète des gains obtenus¹⁰. Pour s'assurer d'éviter l'effet rebond, « des trajectoires crédibles de réduction des émissions de GES devraient être suivies par tous les secteurs d'émission et devraient être liées aux programmes et aux cibles établis afin d'encourager un découplage entre la création de valeur économique et la consommation totale d'énergie, ainsi que les émissions de GES¹¹. »

8 Harvey, Jacques, « Guilde sur la décarbonation industrielle compétitive », rédigé à la demande du CRTIM et PRIMA (mars 2024)

9 Pineau, Pierre-Olivier; Withmore, Johanne; Audette, Sylvain : « Projet de loi n° 69 : plus de cohérence en consommation, tarification et gouvernance pour soutenir la transition énergétique », 6 août 2024

11 Whitmore, J., Pineau, P.-O., Harvey, J., 2019. Productivité énergétique – Amorcer la décarbonisation en stimulant l'économie, Livre blanc, rapport préparé pour Transition énergétique Québec, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal

Recommandation 3: Assurer un accès équitable, adapté et durable à l'énergie

Objectif : Permettre aux PME d'avoir un accès équitable à l'électricité et aux autres formes d'énergie renouvelable, tout en favorisant leur résilience, leur sécurité énergétique et un approvisionnement énergétique en harmonie avec les plans d'aménagement du territoire et de développement régional.

Dans le contexte des changements climatiques et face à l'impératif de cesser l'artificialisation du territoire¹², il est primordial de prolonger la durée de vie des infrastructures énergétiques existantes et d'en accroître la résilience. L'optimisation de la production et de leur durée de vie doivent être prioritaires, ainsi que leur complémentarité, par opposition à de nouveaux projets d'infrastructures qui contribueront directement à accroître la perte de milieux naturels, les changements d'utilisation des terres, ainsi que d'une augmentation de l'utilisation de matériaux produisant beaucoup d'émissions, comme le ciment et l'acier, vecteurs d'énergie fossile. L'offre d'énergie doit être variée, équitable d'une région à l'autre et mise au service des communautés locales, en soutien à leurs plans de développement régional et dans le respect des priorités d'aménagement du territoire des instances de proximité. Par exemple, pour un développement économique harmonieux et la préservation du tissu économique composé majoritairement de PME, les impératifs du déploiement de l'énergie devront être adaptés pour une région qui mise sur le tourisme durable, l'agroforesterie et la villégiature pour son développement – ce qui requiert la préservation des paysages naturels, des corridors de biodiversité et de l'accès à l'eau, sans entraves industrielles. Dans les secteurs urbains et industriels, l'énergie renouvelable doit être répartie équitablement entre les PME et les grandes entreprises par exemple grâce à des boucles de chaleur et de froid.

Recommandation 4: Allouer l'énergie renouvelable vers la circularité et un impact durable

Objectif : Prioriser la redirection de l'énergie renouvelable vers l'accélération de la circularité, les symbioses industrielles, l'innovation et les nouveaux modèles d'affaires durables et régénératifs.

Nous soutenons les trois recommandations suivantes de la Chaire en gestion de l'énergie : tenir des consultations périodiques sur l'état des lieux et les besoins en matière de réglementation sur la performance de la consommation et productivité énergétiques de l'économie; qu'un organisme indépendant ait la charge d'élaborer le PGIRE et d'en assurer le suivi, avec une participation des parties prenantes; que le PGIRE veille à ce que l'accroissement de la part des énergies renouvelables se réalise à l'intérieur d'objectifs visant la diminution de la consommation totale d'énergie du Québec¹³.

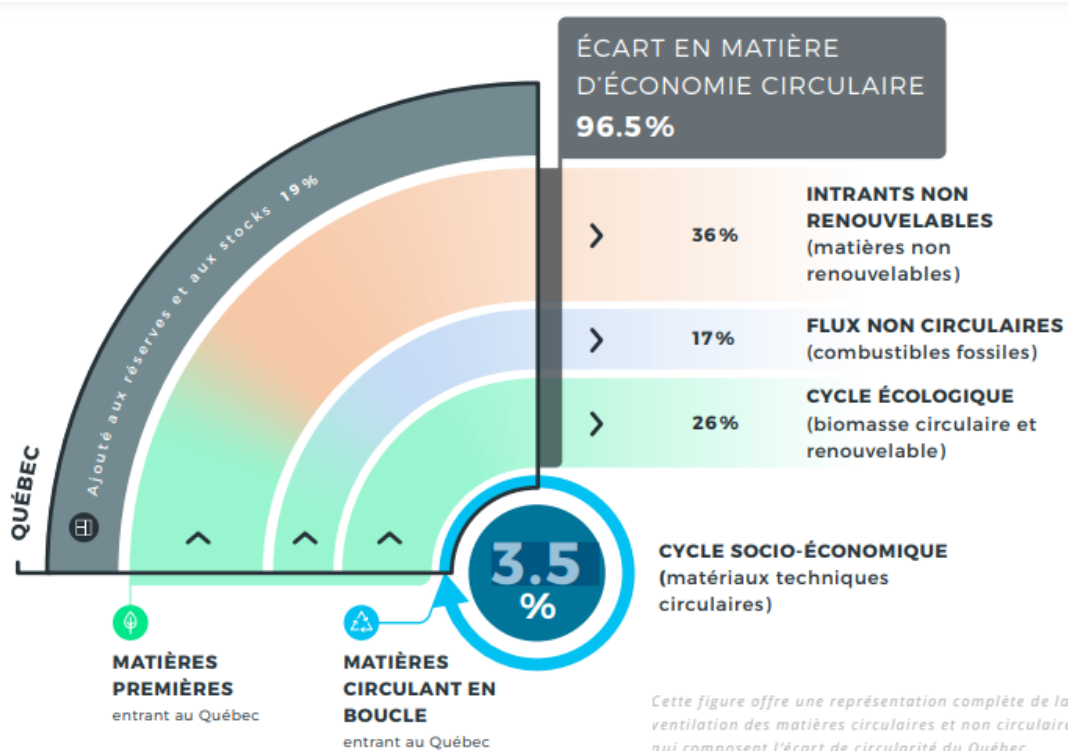
En complément, pour atteindre ces objectifs aux bénéfices des PME, nous estimons que la gouvernance de la transition énergétique doit s'inscrire dans une politique plus large d'accélération de la circularité de l'économie qui viserait notamment l'optimisation de la productivité de toutes les ressources, dont l'énergie, de même que l'élimination des pertes. Comme le souligne la Chaire de l'énergie, le gouvernement du Québec pourrait s'inspirer des gouvernements néerlandais et français qui se sont dotés d'objectifs et politiques d'économie circulaire dans le cadre de leur stratégie de transition énergétique, et de cartographier les flux de matériaux et d'énergie sur son territoire afin d'identifier des gisements à exploiter¹².

12 Comité consultatif sur les changements climatiques, « L'aménagement du territoire du Québec : fondamental pour la lutte contre les changements climatiques », juin 2022

13 Pineau, Pierre-Olivier; Withmore, Johanne; Audette, Sylvain : « Projet de loi n° 69 : plus de cohérence en consommation, tarification et gouvernance pour soutenir la transition énergétique », 6 août 2024

Dans ce contexte où le modèle économique linéaire actuel, caractérisé par le processus "extraire-produire-consommer-jeter" est incompatible avec l'urgence de réduire les émissions de GES, il est primordial de s'assurer que l'allocation des blocks d'énergie disponible vise à rompre avec l'approche actuelle et favoriser l'adoption d'une approche circulaire.

Pour créer un climat propice à la transition des PME et favoriser leur alignement sur des trajectoires de transition plausibles, cela implique de réduire l'énergie consacrée à l'extraction de matières première et la rediriger vers des entreprises engagées dans la mise en œuvre de stratégies de circularité et harmoniser les mesures incitatives au niveau de l'énergie avec les autres mesures qui visent à inciter les PME à innover et repenser leur modèle d'affaires vers la circularité « pour conserver la valeur et la complexité des produits autant que faire se peut en les dégradant le moins possible »¹⁴, notamment, les modèles d'affaires reposent sur la circularité dans les stocks et la fabrication; le bouclage des flux de matière, de chaleur, de froid et d'énergie; qui soutiennent un système bioalimentaire local, régénérateur et collaboratif; des services répondant aux besoins sociétaux d'une façon durable : santé, alimentation, communications, habitations régénératrices, résilientes et durables; produits manufacturés avec des matériaux secondaires, régénératifs, réparables et réutilisables; tourisme durable et écoresponsable; mobilité active, intelligente et collective. L'économie circulaire, levier essentiel pour relever les défis liés aux changements climatiques, à la raréfaction des ressources naturelles et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement doit être privilégiée plutôt que l'extraction de nouvelles ressources. À l'heure actuelle, l'Indice de circularité du Québec de 3.5% est bien en-dessous de la moyenne mondiale de 8.6% et loin des Pays-Bas, bien en avance avec un Indice de circularité de 24.5%¹⁵.



14 Circle Economy, « Rapport sur l'Indice de circularité de l'économie – Québec » (2021)

15 Circle Economy, « Rapport sur l'Indice de circularité de l'économie – Québec » (2021)

Recommandation 5: Développer les compétences clés et une nouvelle culture de la gestion de l'énergie

Objectif : Favoriser l'émergence d'une nouvelle culture de la gestion de l'énergie au sein des PME du Québec et des chaînes de valeur dont elles font partie, incluant le développement de compétences clés à tous les niveaux.

Selon Labelle, Nafa, Fortin et Leduc (2022), « de manière agrégée, les PME sont de grandes consommatrices d'énergie et ont des impacts environnementaux considérables au niveau mondial. Malgré cela, elles attirent encore peu l'attention des chercheurs et des responsables des politiques publiques. Pourtant, sans leur contribution, l'atteinte des cibles nationales en matière énergétique et environnementale est improbable. En ce sens, il devient essentiel de mieux comprendre ce qui les incite à devenir plus mature au niveau énergétique. » La gouvernance mise en place dans le cadre du PGIRE doit permettre d'agir sur les déterminantes de la maturité énergétique dans les PME québécoises et favoriser l'émergence d'une culture qui valorise la productivité énergétique et la durabilité, notamment : pour accélérer la transition énergétique, l'acquisition de compétences et d'attitudes proactives dans les PME envers l'efficacité énergétique est un levier d'action à prioriser¹⁶. « Les entreprises devront développer une culture qui valorise la durabilité, la participation active de la main-d'œuvre et l'innovation dans leur projet de transition énergétique. Cela nécessite une formation adéquate du personnel ainsi que leur implication dans l'atteinte des objectifs de l'entreprise. Cette approche identifiée comme l'industrie 5.0 vise à renforcer le concept de l'industrie 4.0 concentrée sur l'aspect technologique en mettant l'humain et l'environnement au centre de la transition énergétique (...) L'expertise organisationnelle et technique développée dans le cadre de la gestion d'énergie devient un atout incontestable pour le développement de solutions de décarbonation et éventuellement leur implantation¹⁷. »

Recommandation 6: Outiller les PME et faciliter l'accès à l'expertise

Objectif : Rendre l'expertise en gestion de l'énergie accessible aux PME et fournir des outils d'aide à la décision fiables et adaptés pour accélérer la réduction de la consommation d'énergie, saisir des occasions d'affaires et créer de la valeur dans l'économie réelle

Le sous-secteur des entreprises manufacturières, troisième émetteur en importance au sein du secteur industriel québécois, pose un défi important pour la décarbonisation puisqu'il regroupe des milliers de petites et moyennes entreprises (PME). « (...) les petites et moyennes entreprises (PME), constituent un segment du secteur industriel où l'écart d'efficacité énergétique est particulièrement important (Thollander et Palm, 2012). Le contexte particulier des PME rend les interventions plus complexes, une situation qui incite les pouvoirs publics à miser sur les consommateurs les plus énergivores aux dépens des PME (IEA, 2015b). Pourtant, dans une perspective de transition énergétique, il nous semble pertinent de s'interroger sur le rôle des PME dans l'atteinte de cibles de réductions aussi ambitieuses, tout en reconnaissant les obstacles qui leur sont propres et qui nuisent à l'amélioration de leur performance énergétique¹⁸. »

16 Labelle, François; Nafa Azize; Fortin Hyges; Leduc, Marie-Andrée, « Les déterminants de la maturité énergétique dans les PME québécoises », Décembre 2022

17 Harvey, Jacques, « Guilde sur la décarbonation industrielle compétitive », rédigé à la demande du CRTIM et PRIMA (mars 2024)

18 Bourque, Benoît (2020). « La gestion stratégique de l'énergie et du carbone par les PME manufacturières comme levier pour accélérer la transition énergétique vers une économie sobre en carbone : analyse de cas appliquée au secteur agroalimentaire » Mémoire. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Maîtrise en sciences de la gestion. [Sous la direction de Corinne Gendron]

Considérant que « les émissions industrielles directes de GES sont majoritairement non énergétiques (CO₂ ou CH₄ issus de procédés). La simple substitution énergétique (vers des énergies avec moins de carbone, voire sans) ne suffira donc pas. Une refonte des procédés et des approches en matière de gestion de l'énergie sera nécessaire pour atteindre les objectifs de réduction de GES¹⁹. » Une telle refonte en profondeur et rapide en matière de gestion de l'énergie repose sur l'accès à de l'expertise pertinente et une mesure intelligente de l'énergie utilisée et perdue. Les professionnels ayant déjà établi des relations de confiance avec les PME tels que les CPA, les comptables, les ingénieurs et d'autres professions liées ainsi que les experts d'Hydro-Québec et d'Énergir, entre-autres, doivent être responsabilisés.

Sans un rôle clair et une responsabilité encadrée envers l'accélération de la transition énergétique, le coût, la charge et la complexité de cette transition auront un impact disproportionné sur les PME qui opèrent avec des ressources limitées pour collecter et interpréter des données relatives à l'énergie et aux émissions de GES associées. Cette situation peut ensuite se traduire par un risque pour les grandes entreprises (GE) qui pourraient ne pas être en mesure d'obtenir les données requises pour évaluer leurs propres émissions de GES de portée 3 ou qui pourraient recevoir des données inexactes et trompeuses de la part des PME. À leur tour, les GE produiront des informations inexactes sur lesquelles les politiques publiques et les décisions d'investissement seront fondées.

Dans ce contexte, et compte tenu de la pénurie de la main d'œuvre et des moyens limités au sein des PME, la mutualisation de ressources expertes dans une région ou un secteur d'activités est une avenue prometteuse pour permettre à un grand nombre d'entre-elles de compter sur de l'expertise pertinente, en temps opportun.

Recommandation 7: Établir des responsabilités claires et cohérentes

Objectif : Expliciter les responsabilités en matière de gestion et de réduction de la consommation d'énergie

Dans sa version actuelle, nous estimons que le PL 69 est trop fortement orienté vers la croissance de l'offre et la production énergétique alors qu'en fait, chaque unité d'énergie évitée est à privilégier par rapport à une unité à produire en plus, même si elle est renouvelable. La structure intégrée du ministère de l'Économie, de l'innovation et de l'énergie et la collaboration avec le MELCCFP permet d'envisager l'établissement d'une nouvelle gouvernance cohérente et proactive avec un modèle énergétique plus sobre, participatif, intégré et durable visant à réduire la consommation d'énergie à l'échelle de l'ensemble de l'écosystème d'affaires du Québec. Tout en évitant les relocations outre-mer de productions énergivores, la pression accrue envers la sobriété énergétique est une contrainte qui stimulera l'innovation durable et la prise de conscience nécessaire pour permettre aux PME du Québec de s'engager avec succès vers une transition énergétique éclairée, alignée sur les meilleures pratiques internationales. Les risques de destruction de valeur liés au changement climatique, à la perte de biodiversité et à une transition énergétique et économique plus lente que dans d'autres juridictions sont réels. « Il ne tient qu'au gouvernement québécois et aux entreprises de modifier leur faible productivité énergétique en passant à l'action et de décupler ce qu'une moindre consommation énergétique peut générer²⁰. »

²⁰ Whitmore, J., Pineau, P.-O., Harvey, J., 2019. Productivité énergétique – Amorcer la décarbonisation en stimulant l'économie, Livre blanc, rapport préparé pour Transition énergétique Québec, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal.

À ce sujet, nous saluons la proposition de permettre à Énergir d'être dispensée de son obligation de desservir en gaz naturel ses clients et lui permettre d'être en mesure de privilégier des solutions décarbonées lorsque disponibles. Cette nouvelle flexibilité pourra permettre aux PME interpellées par des occasions à saisir de faire appel à l'expertise d'Énergir pour la réalisation de boucles de récupération de chaleur, de partage de froid ou d'autres options multi énergie. Nous saluons aussi les nouvelles clauses favorisant l'établissement de collaborations dans la réalisation des infrastructures de proximité pour acheminer du GNR en provenance des opérations agricoles, ou autres, pour permettre à des PME d'acheminer du gaz de source renouvelable vers le réseau commun, tout en retirant un revenu.

Recommandation 8: Rendre les données énergétiques stratégiques

Objectif : Les données énergétiques et climatiques doivent devenir aussi utiles à la prise de décision des PME que les données financières et servir à cocréer les modèles énergétiques de demain.

Nous recommandons que la mise en œuvre du PGIRE inclut la réalisation d'un inventaire exhaustif, régional et sectoriel de la consommation et des pertes d'énergie, incluant les sources d'énergie non-assujetties telles que le propane. Une cartographie des rejets thermiques qui offrent un potentiel de redistribution à l'échelle locale pourra permettre aux PME d'identifier de nouvelles occasions d'approvisionnement local.

Pilotée par des experts indépendants, l'analyse de l'ensemble des consommations de divers types d'énergie, au sein de chacune des régions et des principales chaînes de valeur constituerait une ressource cruciale pour mieux comprendre le potentiel et les limites de l'approvisionnement énergétique.

Les données réelles de consommation d'énergie détenues par Hydro-Québec, Énergir et des autres fournisseurs d'énergie devraient être facilement accessibles à toute PME qui en fait la demande – incluant les émissions de GES associées – et ce, sans avoir à compiler manuellement une multitude de factures.

Face à la diversité des solutions énergétiques d'avenir, la mise en œuvre du PGIRE doit permettre de surmonter les défis d'un paysage de données fragmenté pour rendre possible la planification de scénarios et de trajectoires de transition plausibles pour mieux informer les PME du contexte actuel et futur au sein duquel elles sont appelées à opérer. Il est crucial que le PGIRE permette de mettre en lumière les « points chauds » dans les chaînes de valeur, les risques et les occasions à saisir par les PME pour tirer avantage de la transition énergétique afin d'accroître leur capacité d'adaptation face aux phénomènes climatiques et de tirer avantage de nouvelles sources d'approvisionnement sobres en carbone.

Un effort particulier doit être prévu pour s'assurer que les données recueillies, les scénarios et les trajectoires de transition énergétique, élaborées dans la perspective de l'intérêt commun, soient vulgarisées et mises à la disposition des PME dans des formats adaptés et utiles, par l'intermédiaires de moyens accessibles et d'intervenants crédibles.

Des données d'étalonnage et des outils d'aide à la décision fiables et adaptés sont essentiel pour offrir aux PME des chances égales de capitaliser sur les gisements d'énergie à leur portée, sur une base individuelle et collective, et de réussir leur transition énergétique. Par exemple, le mandat de suivre la productivité énergétique par secteurs d'activités et par régions pourrait être confié à l'Institut de la statistique du Québec afin de nous doter collectivement de sources de données d'énergie et de GES de plus en plus fiables, complètes, balancées, comparables, disponibles en temps opportun et en toute transparence et de les rendre disponibles pour les PME et celles. ceux qui les accompagnent au sein de l'écosystème d'affaires, incluant la communauté financière.

Les PME sont actuellement tenues à l'écart des discussions prospectives qui se déroulent au sein des grandes entreprises, de leurs consultants et des gouvernements, et ne sont donc pas préparées à faire face aux risques ni à saisir les opportunités commerciales qui se profilent à l'horizon. En partageant des scénarios communs de haut niveau et en étant plus transparents sur les trajectoires de transition attendues, les grandes entreprises et les gouvernements fourniront des informations utiles sur les questions les plus importantes à travers les chaînes de valeur et aideront à accélérer la transition énergétique des PME, avec des bénéfices réels à la fois sur les fronts de l'adaptation et de l'atténuation, ce qui contribuera à renforcer l'ensemble de l'économie québécoise.

Conclusion

Il est crucial que le Québec développe une réelle culture de la productivité énergétique et se dote d'une approche cohérente en matière de gestion de l'énergie qui favorise la circularité, une innovation et des modèles d'affaires durables et régénératifs. Appuyée par une solide gouvernance constituée d'experts indépendants, le PL 69 et le PGIRE doivent répondre aux impératifs d'une transition énergétique et économique éclairée, au service des PME et de la réalisation des plans de développement régional durables.

« Il existe aujourd'hui une convergence évidente entre la crise énergétique et la crise climatique dès lors que le secteur de l'énergie est responsable de la majeure partie des émissions de gaz à effet de serre et que le changement climatique amplifie les vulnérabilités énergétiques dans nos sociétés²¹. » Cette notion de justice énergétique, véhiculée en France, trouve écho chez-nous lorsque l'on constate que des PME du Québec n'ont pas le même accès à l'électricité propre ou aux autres formes d'énergie renouvelable selon les régions où elles opèrent et qu'elles sont parfois privées des avantages conférés aux grandes entreprises avec qui elles partagent les mêmes lignes de distribution.

Nous espérons que ces recommandations contribueront à l'élaboration de normes claires et cohérentes qui protégeront les intérêts des PME et permettront au plus grand nombre de saisir de nouvelles occasions d'affaires, d'accroître leur compétitivité et de s'aligner vers des trajectoires plausibles face à l'accélération de la transition vers une économie mondiale sobre en carbone.

21 La Justine Énergétique, un concept fédérateur dans la lutte contre le changement climatique, 9 avril 2024, [2024_04 La Justice Énergétique, un concept fédérateur dans la lutte contre le changement climatique - TRansitions Énergétiques et Environnementales \(TREE\) - Université de Pau et des Pays de l'Adour \(UPPA\) \(univ-pau.fr\)](#)

QUÉBEC NET POSITIF

À propos de Québec Net Positif

Québec Net Positif est un laboratoire d'idées indépendant à but non lucratif dont la raison d'être est d'accélérer la transition vers une économie sobre en carbone et nette positive. Notre mission est de sensibiliser, mobiliser et outiller les entreprises – particulièrement les PME et celles. ceux qui les accompagnent – pour les aider à saisir les occasions d'affaires de l'économie sobre en carbone, aller au-delà de l'atténuation des risques et activer leur plein potentiel de création d'impacts positifs sur la société et l'environnement.

Notre vision audacieuse : D'ici 2050, le Québec sera la première juridiction nette positive en Amérique. C'est-à-dire que le Québec rendra plus de services à la planète que ce dont sa population et ses entreprises auront besoin pour vivre et opérer.

Québec Net Positif vise à créer un climat propice à la transition des PME et réalise notamment le [Baromètre de la transition des entreprises](#) – l'enquête la plus complète sur l'action climatique des entreprises du Québec.